



TARIFS CLUB 2022-2023

Licence et frais de dossier **OBLIGATOIRE à prendre à l'inscription** 50 euros

Forfait annuel ou trimestriel (33 séances soit 11 par trimestre) 660 euros

Possibilité de payer à l'année ou au trimestre (3 chèques de 220 euros à l'inscription)

5 récupérations possibles sur l'année dans la limite des places disponibles

Engagement à l'année ou au trimestre

Carnet 10h de cours collectifs (pas de priorité par rapport au forfait)

Baby (limitation 6 cavaliers/cours) 200 euros

Débutants - 8 ans / G1 SHET (limitation 8 cavaliers/cours) 220 euros

Débutants + 8 ans au G7 (limitation 10 cavaliers/cours) 250 euros

ATTENTION Les cartes de 10h sont utilisables **sans limitation dans le temps** mais ne sont **pas remboursées** en cas de non utilisation. Les cartes ne sont pas prioritaires pour réserver les reprises, les forfaits étant inscrits d'office toute l'année

Challenge inter membres 1 parcours 18 euros

Challenge inter membres 2 parcours 32 euros

Forfait de 2 heures d'essai 55 euros

Cours particulier 50 euros

Cours particulier duo 70 euros

1 heure de passage 30 euros

Stage à la journée pendant les vacances scolaires 60 euros

Stage à la ½ journée pendant les vacances scolaires 40 euros

Forfait concours club (transport, engagement, location poney/cheval et coaching)

Un parcours 95 euros

Deux parcours 130 euros

Demi-pension avec un cheval de club

2 cours par semaine + 1 monte libre le dimanche 210 euros

Centre équestre Le Troubadour, Les Grands Verts 38500 La Buisse, Tel : 04.76.35.47.97

troubadourlabuisse@gmail.com



FORFAIT ANNUEL

33 séances hors vacances scolaires

5 récupérations possibles sur l'année dans la limite des places disponibles dans les cours du même niveau. Possibilité de rattraper sur les cours organisés pendant les vacances.

Les cours sont limités :

- Baby : cours limités à 6 cavaliers
- Débutants – 8 ans et G1 SHET : cours limités à 8 cavaliers
- Débutants + 8 ans au G7 : cours limités à 10 cavaliers

11 séances du 12/09/2022 au 10/12/2022

11 séances du 10/12/2022 au 26/03/2023

11 séances du 27/03/2023 au 25/06/2023

INSCRIPTION EN LIGNE

Nouveauté cette année, possibilité de s'inscrire en ligne depuis le site du Troubadour

www.troubadour-equitation.com

Récupérez vos codes directement dans votre boîte mail et connectez-vous sur votre compte. Vous trouvez le solde de vos cartes de 10h ou encore toutes vos factures.

Gestion de vos absences ou de vos récupérations de cours directement sur votre espace.

Paiement par carte bleue possible.

Pour les paiements par chèque, chèques vacances ou espèces, venez régler directement au bureau et nous créditerons votre espace personnel avec les prestations payées.

JOURNEES PORTES OUVERTES ET D'INSCRIPTION AU CLUB

Le 31 août de 10h à 18h

Le 3 septembre de 10h à 18h

Le 7 septembre de 10h à 18h

Le 10 septembre de 10h à 18h

Si vous n'êtes pas disponible durant ces dates, contactez-nous

Centre équestre Le Troubadour, Les Grands Verts 38500 La Buisse, Tel : 04.76.35.47.97
troubadourlabuisse@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

LE CAVALIER

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE, NOM :

TELEPHONE :

QUALITE :

SI CAVALIER MINEUR

NOM DES TUTEURS

TELEPHONE DES TUTEURS

E-MAIL DU/DES TUTEURS

FORFAIT ANNUEL

CARTE DE 10H

NUMERO DE LICENCE

Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux :

.....

.....

.....

Vos Recommandations (Allergie, interdictions, contre-indications médicales, traitement en cours...)

.....

.....

.....

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.

J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.

J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.

En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur equi.generalif.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d'assurance individuelle accident offertes avec la licence FFE ou j'ai déjà souscrit à une licence FFE n° _____.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès d'Equi#Generalif, directement sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassurance.fr.

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Règlement intérieur

*Le règlement intérieur est applicable à toute personne
(adultes et enfants)*

ARTICLE 1 - Règles de sécurité

- Le port de la bombe homologuée est obligatoire à cheval dans l'enceinte du club et en ballade à l'extérieur. Le club fournit des casques
- La licence fédérale est obligatoire pour la pratique de l'équitation, elle est à prendre ou à renouveler chaque début d'année scolaire
- Le port du gilet de cross ou Airbag est fortement recommandé
- Les usagers de l'établissement doivent, pour monter à cheval, adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme à la pratique de l'équitation (casque, bottes, pantalon)
- Demander l'autorisation au moniteur pour rentrer dans la carrière ou le manège
- Interdiction de rentrer dans les paddocks ou prés sans autorisation préalable
- Les chevaux doivent être préparés dans les boxes et les poneys dans la stabulation
- Interdiction d'accrocher les chevaux dans les endroits non prévus à cet effet
- Respecter impérativement les distances de sécurité entre les chevaux et les humains, soit un cheval imaginaire
- Interdiction de longer dans la carrière ou dans le manège
- Interdiction de lâcher un cheval dans la carrière

ARTICLE 2 - Bons usages

- Sans autorisation du moniteur, il est interdit de donner des friandises aux chevaux
- Interdiction de fumer dans le bâtiment, et les mégots de cigarette ne doivent jamais être jetés par terre
- Les chiens doivent être surveillés par leur propriétaire et tenus en laisse, et ils leur est strictement interdit de rentrer sur la carrière ou dans les manèges
- Votre voiture doit être garer de manière à ne pas gêner et à laisser de la place aux autres
- Ne rien laisser d'apparent et de valeur dans les véhicules ou dans l'écurie
- Les parents ne doivent pas intervenir pendant les reprises, sauf sur invitation du moniteur
- Il appartient à chaque cavalier de ranger ses affaires et de laisser le club propre (crins, lingettes, papiers ... doivent être mis dans les poubelles prévues à cet effet)
- Il est obligatoire de ramasser vos crottins dans la carrière, le manège et sur les aires de pansage. Pour la propreté des lieux mais aussi pour l'entretien des aires d'évolution

ARTICLE 4 - Reprises, animations et stages

- Les leçons non prises sont rattrapables dans l'année scolaire, à raison de 5 maximums et selon les disponibilités des cours. Possibilité de rattraper des cours sur les cours organisés pendant les vacances scolaires
- Aucune inscription (forfait, animations, stage ...) ne se fera sans règlement. Le poney club ne fait pas crédit

- Le règlement des forfaits vous est demandé pour l'année entière (échelonnement possible avec encaissement des chèques en différés)
- Forfaits et cartes de 10 heures ne sont pas remboursables même en cas de désistement
- Le lieu de déroulement de la reprise (manège, carrière, extérieur ..) ainsi que le choix de la répartition des poneys/chevaux restent à l'appréciation des enseignants

ARTICLE 5 - Assurances

- Licence fédérale obligatoire, à renouveler obligatoirement chaque début d'année scolaire
- Aucun usager ne peut participer aux activités de l'établissement s'il ne s'est pas acquitté de sa licence
- Les usagers sont obligatoirement assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement équestre durant le temps de l'activité équestre
- Les mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement que durant l'heure de pratique
- La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoquée par une inobservation du règlement intérieur

ARTICLE 6 - Compétition

- Tout cavalier annulant un concours pour lequel il a été engagé, devra s'acquitter des frais d'engagement
- Certificat médical obligatoire pour les majeurs
- Autorisation parentale et questionnaire santé obligatoires pour les mineurs, à remplir en ligne par les responsables légaux sur l'espace FFE du cavalier

En cas de problème ou de demande particulière,
s'adresser uniquement à Yves PERRET, gérant du centre équestre.
Merci de respecter ce règlement pour le bien être de tous et la sécurité

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Conditions générales de ventes

1. Inscription

L'inscription est valable pour la saison 2022/2023

2. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

3. Licence FFE et assurances

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques d'accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d'une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur equi.generalif.fr.

Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

4. Règlement Intérieur

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.

5. Protection des données personnelles

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement.

6. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s'inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement.

Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l'avance, remboursables sur présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d'un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une réduction.

Toute activité à la carte non décommandée au minimum 24 h à l'avance reste due en intégralité.